

COMMUNE DE SAINT-MAIXANT

PROCES-VERBAL VALANT COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le 8 juin, le conseil municipal de Saint-Maixant s'est réuni à la salle des fêtes communale sous la présidence de M. BERNADET Alain, Maire.

Date de convocation

3 juin 2021.

Présents (14)

M. BERNADET Alain, Maire.

Mme LE LAGADEC Magali, M. DULUC Gérard, Mme BANOS Catherine, Mme GAURY Angélique, Adjoints ;
Mme ARQUEY Patricia, Mme AURAIN Christiane, Mme BERTRAND Nathalie, Mme CHARDONNET Fabienne ; M. DEYRIARD Cédric, M. FIEVET Rudy, M. MEUNIE Jean-Christophe, M. ORGET Julien, M. RAMON Wilfried, Conseillers municipaux.

Pouvoir (01)

M. MAINET Aurélien à M. BERNADET Alain.

Excusés (04)

Mme CHAUDERON Catherine, Mme POINSTAUD Aurélie, Mme SYNAKIEWICZ-BYRNES Julie ; M. EMMANUEL-EMILE Juliot.

Secrétaire de séance

Mme CHARDONNET Fabienne.

Auxiliaire

M. Romain FRATTI.

ORDRE DU JOUR :

0. Compte rendu du conseil municipal du 11 mai 2021 ;
1. Modification des indemnités du Maire et des adjoints ;
2. Subventions aux associations 2021 ;
3. Adhésion au service remplacement du CDG 33 ;
4. Achat d'une bande de terrain à Mme DUPONT (régularisation) ;
5. Régularisation parcelles DUCAU et Consorts LAFON ;
6. Elections départementales et régionales 2021 ;
7. Remboursement électricité ASL le clos des cerisiers ;
8. Rapport des commissions ;
9. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations ;
10. Rapport des délégués ;
11. Divers ;
12. Questions diverses ;

0. COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 MAI 2021

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1. MODIFICATION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu les articles L 2123-20 et suivants du CGCT ;

➤ Concernant l'indemnité du Maire

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune dont le nombre d'habitants est situé entre 1 000 et 3 999, le taux maximal de l'indemnité du Maire ne peut dépasser 51,6 % de l'indice brut 1027 (indice majoré 830) de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit $3\,889,40 \text{ €} \times 51,6 \% = 2\,006,93 \text{ €}$ brut maximum ;

Considérant cependant que M. le Maire a demandé au conseil de fixer pour lui-même une indemnité inférieure au barème ;

➤ Concernant l'indemnité des adjoints

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal ;

Considérant que pour une commune dont le nombre d'habitants est situé entre 1 000 et 3 999, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint ne peut dépasser 19,8 % de l'indice brut 1027 (indice majoré 830) de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit $3\,889,40 \text{ €} \times 19,8 \% = 770,10 \text{ €}$ brut maximum ;

Considérant que l'indemnité versée à un adjoint peut dépasser le plafond prévu à condition que l'enveloppe constituée des indemnités de fonction du maire et des adjoints (calculée sur le nombre réel d'adjoints et non sur le nombre théorique maximum) ne soit pas dépassée ;

Considérant que l'indemnité versée à un adjoint ne peut pas dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au Maire ;

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** la demande de M. le Maire de fixer pour lui-même une indemnité inférieure au barème ;
- **Décide** de modifier le montant des indemnités mensuelles pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'adjoints comme suit **à compter du 1^{er} juillet 2021** :
 - **Maire** : 40,40 % de l'indice brut 1027 (indice majoré 830), soit 1 571,31 € brut ;
 - **1^{ère} adjointe** : 22,60 % de l'indice brut 1027 (indice majoré 830), soit 879,00 € brut ;
 - **2^e adjoint** : 22,60 % de l'indice brut 1027 (indice majoré 830), soit 879,00 € brut ;
 - **3^e adjointe** : 22,60 % de l'indice brut 1027 (indice majoré 830), soit 879,00 € brut ;
 - **4^e adjointe** : 22,60 % de l'indice brut 1027 (indice majoré 830), soit 879,00 € brut ;
- **Décide** d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

Vu les demandes présentées ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions (M. DULUC et M. RAMON) :

- **Décide** d'attribuer les subventions suivantes en 2021 :

Associations	Versées 2020	Votées 2021	Ne prend pas part au vote
ACCA	300.00 €	NR	
ADDAH 33	100.00 €	100.00 €	
AFM TELETHON	200.00 €	200.00 €	
AIDE MATERIELLE ET MORALE	1 200.00 €	2 000.00 €	
AIKIDO SAINT-MACAIRES	100.00 €	NR	
ALASM	350.00 €	350.00 €	
AMICALE DES MEDAILLES MILITAIRES	100.00 €	100.00 €	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DU SUD GIRONDE	250.00 €	Demande annulée	

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS SAINT- MACAIRE	0.00 €	250.00 €	
APPAC	500.00 €	500.00 €	M. FIEVET Rudy
ARDILLA	150.00 €	300.00 €	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE DU PIAN	300.00 €	300.00 €	
CLUB D'EDUCATION CANINE	100.00 €	800.00 €	
CLUB DES BLES D'OR	600.00 €	750.00 €	
CLUB DETENTE GYMNIQUE	350.00 €	400.00 €	
COMITE D'ANIMATION SAINT-MAIXANT	3 000.00 €	1 500.00 €	
CROIX ROUGE FRANCAISE	200.00 €	200.00 €	
CVLV - ESPACE DE VIE SOCIALE	1 150.00 €	1 150.00 €	
ENTENTE SPORTIVE SMVS	3 600.00 €	3 600.00 €	
FNACA	300.00 €	300.00 €	
JSP LANGON SAINT-MACAIRE	200.00 €	200.00 €	
JUDO CLUB DE SAINT-MACAIRE	200.00 €	300.00 €	
LA BOULE JOYEUSE	150.00 €	150.00 €	
LANGON SUD GIRONDE BASKETBALL	100.00 €	300.00 €	
LES DOIGTS MALINS ET CREATIFS	300.00 €	300.00 €	
LES RESTAURANTS DU CŒUR	250.00 €	300.00 €	
LO CAMIN	600.00 €	Demande annulée	
L'OUTIL EN MAIN	100.00 €	100.00 €	
OCCE 33 COOPERATIVE SCOLAIRE	3 500.00 €	3 500.00 €	
PARENTS D'ELEVES	600.00 €	600.00 €	
PETANQUE LOISIRS	150.00 €	150.00 €	
POPDANSE	350.00 €	350.00 €	
SECOURS CATHOLIQUE	200.00 €	150.00 €	
SECOURS POPULAIRE	200.00 €	200.00 €	
TENNIS DE TABLE	350.00 €	350.00 €	
VIE LIBRE	100.00 €	100.00 €	
Y AKADANSER	350.00 €	Demande annulée	
POMPIERS HUMANITAIRES	0	100.00 €	
CLOWNS STETHOSCOPE	0	100.00 €	
TOTAL	19 482.84	20 050.00 €	

➤ **Décide** d'inscrire ces sommes au compte 6574 du budget communal 2021.

M. DULUC : avec le contexte sanitaire, les associations n'ont pas mené de projets. C'est pourquoi il ne comprend pas des subventions soient versées cette année. Mais par respect pour le travail de la commission association et notamment celui de Mme GAURY, il ne votera pas contre et s'abstiendra.

M. RAMON : aurait souhaité participer à la commission d'attribution. De plus, les critères retenus pour les attributions devraient être différents suivant l'objet de l'association. Ainsi, la subvention du comité d'animation est passée de 4 000.00 € en 2017 à 1 500.00 € en 2021. Or, cette association propose beaucoup d'animations sur la commune (loto, repas, ...) à des tarifs adaptés à tous les budgets. Ancien président de l'association, il indique également que la baisse de cette subvention va lourdement impacter l'équilibre financier de l'association.

Mme GAURY : une demande complémentaire de subvention peut toujours être demandée en cours d'année. De plus, les formulaires de demandes vont être retravaillés pour qu'ils soient plus adaptés à toutes les associations.

3. ADHESION AU SERVICE REMPLACEMENT DU CDG 33

M. le Maire : pour faire aux nombreux arrêts de travail que connaît la commune ces derniers mois, M. le Maire propose au conseil d'adhérer au service remplacement du Centre de Gestion de la Gironde.

L'agent du service de remplacement et renfort est entièrement géré au plan administratif par le Centre de Gestion et affecté auprès de la collectivité pour la durée de la mission.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 25 ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose un service de remplacement et renfort permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande, de l'affectation de

personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents, de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services ou d'un portage administratif et salarial de contrat en contrepartie du paiement d'un forfait horaire ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de pouvoir recourir en cas de besoin au service de remplacement et renfort proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;
- **Autorise** M. le Maire à signer une convention-cadre d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement et renfort dans les services de la commune ;
- **D'inscrire** au budget les crédits correspondants.

4. ACHAT D'UNE BANDE DE TERRAIN A MME DUPONT (REGULARISATION)

M. le Maire : lors du déploiement de la fibre optique, une armoire téléphonique a été installée à tort sur une parcelle appartenant à M. et Mme Jean-François DUPONT route de Gascogne.

Cette parcelle de 38 m² est cadastrée AH n° 61 (voir notice explicative jointe).

M. le Maire propose au conseil d'acquérir cette parcelle au prix de 10,00 € le m² pour régulariser la situation et faire en sorte que l'armoire se situe sur le domaine public communal.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu le budget communal 2021 ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** d'acquérir la parcelle cadastrée AH n°61 au prix de 10,00 € le m² ;
- **Autorise** M. le Maire à signer l'acte notarié ;
- **Donne** à M. le Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

5. REGULARISATION PARCELLES DUCAU ET CONSORTS LAFON

M. le Maire expose au conseil :

Lors de l'acquisition par la commune de diverses parcelles contiguës au cimetière en 1992, il a été créé une servitude de passage sur les parcelles cadastrées AO n°97, 99 et 106 afin de permettre aux différents propriétaires riverains d'accéder au chemin rural depuis leurs parcelles respectives.

Or, il apparaît que la parcelle AO n°98 est également concernée par cette servitude. Cette parcelle n'étant pas intégrée dans le domaine public communal, il est nécessaire de procéder à un acte rectificatif (voir courrier du notaire joint).

M. le Maire propose au conseil d'acquérir cette parcelle au prix de 1,00 € pour régulariser la situation

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu le budget communal 2021 ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** d'acquérir la parcelle cadastrée AH n°61 au prix de 1,00 € ;
- **Autorise** M. le Maire à signer l'acte notarié ;
- **Donne** à M. le Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

6. ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES 2021

Les bureaux pour les élections seront les suivants :

Elections départementales - 1^{er} tour

- Président (mutualisé D + R) :

Alain BERNADET - Suppléant : Gérard DULUC.

- Assesseurs

Catherine BANOS - Suppléant : Christiane AURAIN.

Julien ORGET- Suppléant : Nathalie BERTRAND.

Julie SYNAKIEWICZ BYRNES - Suppléant : Béatrice DELAS.

- Secrétaire (mutualisé D + R) :

Magali LE LAGADEC.

Elections départementales – 2^e tour

- Président (mutualisé D + R) :

Alain BERNADET - Suppléant : Gérard DULUC.

- Asseseurs

Patricia ARQUEY - Suppléant : Christiane AURAIN.

Nathalie BERTRAND - Suppléant : Fabienne CHARDONNET.

- Secrétaire (mutualisé D + R) :

Magali LE LAGADEC.

Elections régionales – 1^{er} tour

- Président (mutualisé D + R) :

Alain BERNADET - Suppléant : Gérard DULUC.

- Asseseurs

Angélique GAURY - Suppléant : Patricia ARQUEY.

Jean-Christophe MEUNIÉ - Suppléant : Aurélie POINSTAUD.

Rudy FIEVET - Suppléant : Cédric DEYRIARD.

- Secrétaire (mutualisé D + R) :

Magali LE LAGADEC.

Elections régionales – 2^e tour

- Président (mutualisé D + R) :

Alain BERNADET - Suppléant : Gérard DULUC.

- Asseseurs

Angélique GAURY - Suppléant : Aurélie POINSTAUD.

Rudy FIEVET - Suppléant : Cédric DEYRIARD.

- Secrétaire (mutualisé D + R) :

Magali LE LAGADEC.

7. REMBOURSEMENT ELECTRICITE ASL LE CLOS DES CERISIERS

M. le Maire expose au conseil :

Par acte du 9 octobre 2020, les équipements publics et la voirie du lotissement le Clos des cerisiers ont été rétrocédés à la commune.

Or, l'ASL du lotissement a continué à être prélevé pour les factures d'électricité concernant l'éclairage public, et ce malgré la demande de résiliation effectuée par l'ASL auprès du fournisseur (EDF).

Le montant total des sommes prélevées s'élève à 908,35 € (voir décompte ci-joint).

La situation est désormais régularisée, mais l'ASL demande à la commune de lui rembourser les sommes prélevées après la rétrocession.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** de rembourser la somme de 908,35 €, correspondant aux factures d'électricité prélevées sur le compte de l'ASL le Clos des cerisiers après la rétrocession des équipements publics et de la voirie à la commune ;
- **Donne** à M. le Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

8. RAPPORT DES COMMISSIONS

Voir annexe 1.

9. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

8°) Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

- Le 25/05/2021 : Reprise de la concession de M. DEL PINO Joseph au prix de 100,00 €.

- Le 25/05/2021 : Reprise de la concession de Mme BERHAULT Renée contre 1,00 € symbolique.

26°) Demande à tout organisme financeur public ou privé l'attribution de subventions dont le montant ne dépasse pas 50 000,00 €

- Demande d'une subvention auprès du département de la Gironde d'un montant de 6 018,00 € pour la réalisation de travaux de remplacement des luminaires existants des bâtiments communaux par des luminaires leds.

10. RAPPORT DES DELEGUES

Voir annexe 2.

11. DIVERS

11-1. Aménagement RD10 – travaux supplémentaires

Suite à la réunion du 4 juin avec la société EFFAGE et le maître d'œuvre, M. le Maire indique que la plus-value due au contexte sanitaire a été effacée. Il ne reste donc les travaux de signalisation pour un montant de 6 077,00 € et les travaux de réparation du réseau AEP rue de Cariot pour 2 640,00 € (ces travaux ont été demandés par la commune).

11-2. Projet de maison de santé à Pian-sur-Garonne

Réunion du 7 juin 2021 au Pian-sur-Garonne. Le projet de maison de santé à côté du collège est relancé entre les 8 communes de l'ancienne CdC des Coteaux Macariens. Un comité de pilotage (COFIL) va être mis en place. Mme LE LAGADEC y représentera la commune de Saint-Maixant. Des financements seront sollicités auprès de la Région et de l'Etat. Il faudra également rencontrer les professionnels de santé.

11-3. Organisation d'une rencontre « Revivre à Saint-Maixant »

Une rencontre festive avec la population sera organisée le 2 juillet à partir de 19H, place de la mairie. Cela permettra de recréer des liens avec la population.

12. QUESTIONS DIVERSES

12-1. Dépôts sauvages

M. DEYRIARD : souhaite verbaliser systématiquement les gens coupables de dépôts sauvages quand ils sont identifiés. De plus, les points d'apports volontaires (PAV) sont régulièrement encombrés. Le problème est qu'il n'y a qu'une seule déchetterie pour toutes les communes du secteur.

M. ORGET : des campagnes de ramassage pourraient être organisées sur la commune périodiquement.

M. DULUC : la mise en place de caméras pourrait régler le problème des dépôts sauvages.

M. le Maire : les PAV sont décidés en collaboration avec le SICTOM. Il y en a 4 actuellement à Saint-Maixant. Le PAV de la rue du portail rouge devrait être enlevé car il est trop exposé avec la route de Gascogne. En revanche, un PAV pourrait être installé au lotissement de la Rose Blanche.

12-2. Nuisances sonores le soir

M. DEYRIARD : des jeunes en moto font régulièrement du bruit le soir sur la commune. Cela semble s'être calmé, mais une note concernant ces nuisances pourrait être insérée dans le journal local.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.

Tableau des signatures – Conseil Municipal du 8 juin 2021.

M. BERNADET Alain, Maire. <i>Pouvoir de M. MAINET Aurélien.</i>	M. EMMANUEL-EMILE Juliot. <i>Excusée.</i>
Mme LE LAGADEC Magali, 1^{ère} adjointe.	M. RAMON Wilfried.
M. DULUC Gérard, 2^e adjoint.	M. DEYRIARD Cédric.
Mme BANOS Catherine 3^e adjointe.	Mme POINSTAUD Aurélie. <i>Excusée.</i>
Mme GAURY Angélique, 4^e adjointe.	M. ORGET Julien.
Mme AURAIN Christiane.	Mme SYNAKIEWICZ-BYRNES Julie. <i>Excusée.</i>
Mme CHARDONNET Fabienne.	M. FIEVET Rudy.
M. MEUNIÉ Jean-Christophe.	Mme CHAUDERON Catherine. <i>Excusée.</i>
Mme ARQUEY Patricia.	M. MAINET Aurélien. <i>Pouvoir à M. BERNADET Alain.</i>
Mme BERTRAND Nathalie.	

Annexe 1 : Rapport des commissions

Commission technique

Rapporteur : Gérard DULUC

Sommaire

- Aménagement du bourg ;
- Réserve alimentée (RA) LAVISON ;
- Travaux divers ;
- Journée ramassage déchets ;

Aménagement des RTT

Logos PMR posés, en attente fixation de quelques éléments de balisage des places de parking.

Réserve alimentée LAVISON

La réserve a été posée et a été remplie. EN attente de vérification du SDIS 33.

Travaux divers

- Salle de repos service technique : chape, isolation, réservations électriques, fenêtre et porte, carrelage posés, déplacement de la cuisine en cours et début peinture. Installation des WC ;
- Branchement de l'évier dans la salle de restauration des enseignants ;
- Traçages lignes blanches sur route et dents de requin sur ralentisseurs : la Sérénité et route du Bas ;
- Petite réparation aux chalets d'urgence ;
- Gros travaux de terrassement « îlot Labrouche/Lamon/Arduvat/Trejaut » et aménagement petit bois en cours ;
- Faucardage sur les VC et nettoyage des têtes de pont ;
- Balayage Voie Verte et caniveaux, quartier de l'Eglise, lotissements ;
- Tonte dans les lotissements, parking bureau de tabac, parking « Club canin » et cimetière ;
- Nettoyage chemin de la Gravière (grava et déchets) ;
- Faucardage important en vue de l'opération citoyenne de ramassage des déchets verts : berges de Garonne, côté Nord de la digue, route du Bas, D10 et débroussaillage des secteurs les plus pollués ;
- Divers pts travaux effectués à la demande ;
- 2 jours de formation à la signalisation des chantiers en extérieur et en intérieur pour les 6 personnels.

Journée ramassage déchets

M. DULUC explique l'organisation de la journée de samedi pour le ramassage des déchets déposée sur les berges de la Garonne à cause des inondations.

Commission scolaire/périscolaire

Rapporteur : Angélique GAURY

Assemblée générale du CVLV – Pôle social rural le 27 mai 2021.

Le CVLV fête ses 40 ans en 2021.

- Bilan moral 2020

Année singulière en raison du contexte sanitaire. Néanmoins, un bilan a été fait pour certains projets et des commissions thématiques ont été créées.

- Bilan financier 2020

Le compte de résultat se solde par un résultat positif (+ 52 591,00 €). Celui-ci doit être nuancé car des aides et des subventions ont été versées alors que les activités n'ont pu être réalisées.

– Projets 2021

Les projets vont être développés dans le cadre du renouvellement de l'agrément de l'Espace de Vie Sociale (EVS).

– Budget prévisionnel 2021

Budget construit sur la base de 649 016,00 € avec une logique de maîtrise des charges.

Commission cantine/animation

Rapporteur : Catherine BANOS

- Cantine : tension en termes d'effectifs car il y a 3 arrêts de travail. Des agents de remplacement ont été recrutés pour permettre au service de fonctionner ;
- Animation : Le repas des anciens sera organisé fin 2021. La date du 11 décembre a été retenue. Il faudra toutefois confirmer en fonction de la disponibilité du traiteur choisi.

Commission sociale

Rapporteur : Magali LE LAGADEC

- Services civiques : pour le moment, aucune candidature n'a été reçue pour les deux services civiques. Il faut attendre la fin de l'année scolaire pour espérer avoir des candidatures.

Commission marché

Rapporteur : Magali LE LAGADEC

Réunion le 3 juin dernier avec une représentante de la CCI. Proposition de faire un marché « test » au mois de juillet. Vu qu'il n'y aura pas de kermesse, cela pourrait être l'événement de fin d'année scolaire.

Mme BERTRAND : Les délais semblent courts, notamment pour la communication.

La commission va se réunir ce jeudi 10 juin pour prendre une décision.

Annexe 2 : Rapport des délégués

CdC commission Environnement – Réunion du 26 mai 2021

Rapporteur : Gérard DULUC

Ordre du jour : Présentation des grandes lignes du Plan Climat-Air-Energie-Territorial (PCAET)

Le PCAET est porté par le Pôle Territorial Sud Gironde sur le périmètre des 5 CDC : Bazadais, Convergence Garonne, Réolais en Sud Gironde, Rurales de l'Entre deux Mers et CDC du Sud Gironde. Total 186 communes.

Le PCAET est une démarche de développement durable portée par les collectivités afin d'engager tous les acteurs et tous les secteurs d'un territoire dans une dynamique de transition. Ce document nécessite de se projeter à court, moyen et long terme.

Il doit être en accord avec le SCOT, le PADD et in fine le PLUi.

C'est un projet de territoire axé sur :

- la réduction des émissions à effet de serre (GES)
- l'adaptation au changement climatique
- l'amélioration de la qualité de l'air
- la réduction des consommations d'énergie
- le développement de la production d'énergie locale

Le PCAET est mis en place pour une durée de 6 ans.

Cette démarche collective est construite conjointement entre les collectivités territoriales et les acteurs du territoire, tels que asso, entreprises, les citoyens ;

Les étapes du PCAET sont :

- un diagnostic : réalisé en 2018
- une stratégie
- un programme d'action
- un dispositif de suivi et d'évaluation des mesures initiées
- la mise en œuvre des actions du PCAET

Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) affiche un objectif ambitieux et maximal pour 2050.

- **diminuer à hauteur de 40% la consommation d'énergie**
- **augmenter la production locale d'énergie** pour arriver à une autonomie énergétique de 73%

Les secteurs concernés ont :

- L'Habitat - le Transport - l'Agriculture - le Secondaire - le Tertiaire

Exemples de modes d'action pour diminuer la consommation d'énergie :

Pour l'habitat, il s'agit d'accompagner les particuliers dans la rénovation énergétique des logements anciens (en Gironde plus de 1 ménage/10 est en situation de précarité énergétique et cela concerne essentiellement les faibles revenus).

Pour le transport, il faudra développer des moyens de transport moins énergivores : covoiturage, circulation douce, connexion au très haut débit pour faciliter le télétravail (à domicile ou coworking).

Pour l'agriculture, il faudra préserver la ressource en eau, améliorer la qualité en allant sur davantage de Bio (moins de déchets), augmenter la production locale et développer les circuits courts, apprendre à diminuer sa consommation de pesticides et d'engrais de synthèse.

Pour le secondaire, il faudra réintroduire la transformation des matières premières sur le territoire, par exemple les usines textiles pour le lin qui aujourd'hui est cultivé en France, exporté en Asie pour être transformé et retour en France pour la vente.

Au niveau des communes, la lutte contre la pollution lumineuse est une bonne solution pour économiser l'énergie: en installant des leds et en réglant l'intensité pour qu'elle soit dégressive dans un créneau d'heures donné mais en gardant une certaine luminosité.

Exemples de modes d'action pour augmenter la production locale d'énergie :

- la mise en place de photovoltaïque sur les bâtiments communaux
 - avantage : plus de production d'énergie et moins de consommation d'énergie
- production de photovoltaïque au sol
- création de méthaniseurs
- création de centrale hydro-électriques, mais il faudra prendre en compte la préservation des cours d'eau
- l'éolien

Mise en place d'un cadastre solaire : outil qui permet une visualisation simple du potentiel de production électrique de chacune des toitures d'une ville.

L'ensemble de ces projets est subventionnable par le programme LEADER à hauteur de 80%.

En conclusion, l'objectif est de faire baisser la courbe de la consommation d'énergie et de faire grimper celle de la production d'énergie.

SISS – Réunion du 26 mai 2021

Rapporteur : Catherine BANOS

- Location de la salle de réunion à 750 € par mois pour un centre de formation ;
- Annualisation des agents 1607h/an base 35,5 h par semaine à partir du 1er Janvier 2022 ;
- Effacement de dette 173,00 € TTC ;
- Non-valeur 517,00 € ;
- Suite au décès d'un agent, le SISS a versé aux ayants droits 20 000,00 € (15 000 par assurance + 5000 €).
- Nouvel emploi du temps du lycée Jean Moulin fin des cours 17H et 18H ;

D'où la création de nouveaux départs des transports scolaire 17H30 / 18H15

Création de 8 nouveaux circuits pou la rentrée scolaire sept 21,

Inscription ouverte depuis le 3 juin site de la région (Impots2020 Rev 2019),